

Rapport de gestion 2018



Sommaire

Avant-propos	3
Mission de réserve suisse	5
Activités	6
■ Denrées alimentaires	6
■ Céréales	7
■ Mandats contractuels	7
■ Fonds de garantie	8
■ Appréciation des risques	9
Comptes annuels	10
■ Bilan au 31 décembre 2018	10
■ Compte de résultat 2018	12
■ Tableau de flux de trésorerie 2018	13
■ Annexe aux comptes annuels 2018	14
■ Rapport de l'organe de révision	18
Organisation	20
Indications statistiques	22

Avant-propos

Chers sociétaires de réservesuisse,

Une dernière fois à titre de président, je porte un regard satisfait sur un exercice réussi. Après avoir été membre du conseil d'administration pendant 14 ans - dont les 10 dernières années en qualité de président - j'ai décidé de me retirer et de remettre le sort de notre société coopérative entre de nouvelles mains. Les années passées au sein de réservesuisse étaient des années mouvementées, intéressantes, riches en défis et parsemées de grands moments. Permettez-moi de souligner quelques-unes des étapes marquantes:

Le début de mon mandat présidentiel a coïncidé avec le moment où il fallait trouver de toute urgence des moyens financiers pour les fonds de garantie (en particulier les céréales). En raison de la crise alimentaire 2007-2008, les fonds de garantie avaient subi de lourdes pertes financières. Le débat sur la sécurité alimentaire était lancé. La motion Bourgeois "Souveraineté alimentaire" (08.457), transmise le 11 mars 2010 au Conseil fédéral, a donné entre autres le coup d'envoi à la révision de la loi sur l'approvisionnement du pays, datant de 1985. Au cours des années suivantes, l'adaptation des bases légales a donné lieu à d'innombrables discussions au sein de nos organes et avec les autorités fédérales, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi le 1^{er} juin 2017.

Trois points en particulier ont fait l'objet de discussions animées:

- le maintien du régime du permis d'importation,
- l'engagement de la Confédération de prendre en charge les frais de stockage, si l'économie n'est plus en mesure de les supporter de manière indépendante et
- l'interdiction de prélever des contributions au fonds de garantie sur les denrées alimentaires et les fourrages indigènes.

Parallèlement aux modifications de la loi et des ordonnances, nous avons lancé en 2015, en interne, une analyse de la situation, du marché et de l'efficacité. Cette analyse a servi de base au conseil d'administration pour définir la nouvelle orientation stratégique de réservesuisse. En été 2016, les objectifs et mesures y relatifs ont été adoptés.

Quelques actions méritent d'être mises en évidence:

- la participation au stockage obligatoire des producteurs d'aliments composés et l'augmentation y relative des réserves obligatoires de fourrages,
- la réduction du nombre d'entreprises assujetties au stockage par l'augmentation des quantités minimales des réserves obligatoires,

- l'admission d'une part de quantités EDO (entrepôt douanier ouvert) comme réserve obligatoire,
- l'application de prix conformes au marché lors de la réduction des réserves obligatoires et
- la simplification de processus administratifs par la digitalisation du secrétariat.

La réorientation stratégique de réservesuisse a débouché sur une adaptation institutionnelle des statuts. La révision des statuts a déclenché une étude approfondie de la collaboration entre les différents organes de la société coopérative. Le 31 octobre, en deuxième lecture, la révision a été approuvée à l'unanimité. Notre société coopérative est ainsi dotée d'une base solide pour relever les défis de demain.

Un changement de direction a également eu lieu au cours de mon mandat de président. Pendant de longues années, j'ai eu le plaisir de mener une collaboration agréable et fructueuse avec Beat Mäder. En 2018, j'ai pu initier Dr Hans Häfliger au monde de réservesuisse. Tous deux méritent les plus sincères remerciements pour l'excellente coopération.

Dans chaque décision du conseil d'administration, le développement à long terme de la société coopérative était une considération primordiale. Les discussions étaient souvent longues et intenses, pour finalement aboutir à des solutions acceptables pour tous. Au fil des ans, j'ai pu compter sur des collègues extrêmement loyaux et sérieux. En dehors des séances, nous avons aussi passé d'agréables moments ensemble.

Il me reste à remercier mes collègues au sein du conseil d'administration et de la direction ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de réservesuisse pour la collaboration très agréable et le soutien indéfectible.

J'adresse également mes remerciements au Délégué à l'approvisionnement économique du pays et à ses collaborateurs et collaboratrices pour la coopération toujours constructive.

Je suis ravi de pouvoir remettre au nouveau capitaine un navire solide doté d'un équipage motivé. Je suis convaincu qu'avec ce navire, il pourra maintenir le cap, même en cas de mer houleuse. Je présente tous mes vœux de réussite au nouveau président de réservesuisse ainsi qu'à tous les membres de l'équipage.

Votre président
Josef Achermann

Rétrospective 2018

L'approvisionnement aux marchés internationaux des matières premières agricoles était bon dans l'année sous rapport. En Suisse, pour la deuxième fois consécutive, la récolte de céréales panifiables a été bonne, tant en termes de quantité que de qualité. Pour le colza et le sucre toutefois, les récoltes étaient moins réjouissantes en raison des faibles pluies. Mais dans l'ensemble, les marchés des matières premières n'ont pas été exposés à des fluctuations importantes. Au second semestre de l'année sous rapport, la sécheresse a eu un impact toujours plus important sur la navigation sur le Rhin. En novembre et décembre, la situation d'approvisionnement en biens vitaux a été qualifiée de préoccupante en raison du bas niveau des eaux du Rhin. Des dispositions appropriées ont été prises par les autorités fédérales, aussi pour les réserves obligatoires de denrées alimentaires et de fourrages. A la fin de l'année, la situation sur le Rhin s'est légèrement détendue.

Outre la politique agricole, la politique commerciale influe elle aussi directement le stockage obligatoire. Un besoin d'agir existe au niveau des contributions au fonds de garantie perçues sur les importations de riz. Ces contributions sont soumises aux droits de douane dont les taux font l'objet d'un engagement à l'OMC et dans des accords de libre-échange. Dans le cadre du «Trade Policy Review» (examen des politiques commerciales), la Suisse s'est engagée en 2017 à concevoir les contributions au fonds de garantie de manière conforme au droit international, en d'autres termes à mettre en place d'ici fin 2019 pour le riz un financement des stocks obligatoires conforme aux règles de l'OMC. Pour cela, il faudra modifier le système de prélèvement. Avec la première mise sur le marché, le financement des réserves obligatoires pourra se faire indépendamment des importations. Les travaux y relatifs sont en cours.

Dans l'année sous rapport, les statuts révisés de réservesuisse ont été adoptés avec succès par l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2018, grâce à une large consultation et à une étude approfondie des fondements institutionnels de la coopérative.

En 2018, la nouvelle ordonnance sur le stockage obligatoire d'aliments et de fourrages est entrée en vigueur. Le coup d'envoi à la participation au stockage obligatoire des minotiers transformant des fourrages a ainsi été donné. Les premières 20'000 tonnes de réserves obligatoires de fourrages ont pu être constituées. Fin 2019, l'intégration des stocks de fourrages des minotiers (20'000 t d'aliments riches en énergie et 20'000 t d'aliments riches en protéines) sera achevée. La quantité totale des réserves obligatoires de fourrages s'élèvera à environ 400'000 tonnes à ce moment-là.

Le fonds de garantie café est confronté à un défi très particulier. Du point de vue finances et organisation, ce fonds se porte en principe bien. Au début de l'année, nous avons toutefois appris que l'Approvisionnement économique du pays (AEP) compte présenter au Conseil fédéral une proposition de supprimer les réserves obligatoires de café. La raison en est que le café ne peut plus être défini comme étant un bien d'importance vitale au sens de l'approvisionnement de base (il ne contient pas de calories!). Pour réservesuisse, il est clair que le café doit continuer à être considéré comme un produit stratégique lequel doit être entreposé à titre de réserve obligatoire. Nous prendrons position à ce sujet dans le cadre du processus de consultation prévu pour début 2019.

Dans l'année sous rapport, le conseil d'administration a pris une décision importante sur le plan personnel. Après avoir été membre du conseil d'administration pendant 14 ans, dont 10 ans en tant que président, Josef Achermann a annoncé sa démission. Avec la nomination de Dr Michael Weber, le sort de réservesuisse sera livré aux mains d'une nouvelle génération.

Perspectives 2019

Les nouvelles dispositions légales et les statuts révisés de réservesuisse exigent également une adaptation des règlements et des dispositions d'exécution de la société coopérative. La révision de ces documents se fera parallèlement à l'élaboration de l'ordonnance du Département, tandis que les instructions de l'Office fédéral devraient être finalisées d'ici au second semestre de l'année.

La modernisation du secrétariat avance à grands pas. Le remaniement de la stratégie informatique étant achevé, le coup d'envoi peut être donné maintenant à la digitalisation avec le projet "NEO". Les premiers pas vers un portail convivial ont été réalisés. Plus rien ne s'opposera donc à une inauguration réussie de la nouvelle plate-forme en 2020.

Nous tenons à remercier sincèrement tous ceux et toutes celles qui, au cours de l'exercice précédent, ont soutenu réservesuisse en donnant le meilleur d'eux-mêmes, spécialement dans le cadre des travaux relatifs à la révision et au remaniement des statuts. Nos plus vifs remerciements vont surtout aux membres du conseil d'administration et des commissions d'experts, aux sociétaires, aux autorités fédérales ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices du secrétariat.

Josef Achermann
Président

Dr Hans Häfliger
Responsable de la direction

Mission de réservesuisse

La loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'approvisionnement économique du pays (LAP) régit les mesures visant à garantir l'approvisionnement du pays en biens et services vitaux lors d'une pénurie grave à laquelle les milieux économiques ne peuvent pas faire face par leurs propres moyens. Selon l'art. 3 de la loi, l'approvisionnement économique du pays incombe aux milieux économiques.

Le Conseil fédéral peut rendre obligatoire le stockage de certains biens vitaux. L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) conclut avec les entreprises concernées un contrat réglant le stockage des biens de ce type. Toute personne qui importe, fabrique ou transforme des biens vitaux ou qui les met sur le marché pour la première fois est tenue de conclure un contrat.

Lorsque les branches économiques constituent des fonds de garantie sous forme d'actifs privés à affectation spéciale pour couvrir les frais de stockage et compenser les variations des valeurs financières des stocks obligatoires, ces fonds doivent être gérés par un organisme privé, séparément de son propre patrimoine. Une telle institution est réservesuisse. En tant qu'organisation privée d'entraide des propriétaires de réserves obligatoires, elle a pour but d'accomplir, en collaboration avec la Confédération et les milieux économiques, des tâches en rapport avec le stockage obligatoire en denrées alimentaires et en céréales selon la LAP.

Les ressources des fonds de garantie sont obtenues par la perception de contributions sur l'importation de marchandises soumises au régime du permis, par des différences de prix résultant du décompte de modifications de réserves obligatoires, par des rendements de la fortune ainsi que, exceptionnellement, par la revalorisation de réserves obligatoires. Sur les denrées alimentaires et les fourrages indigènes ainsi que sur les semences et les plants, le prélèvement de contributions au fonds de garantie n'est pas autorisé. Les ressources des fonds de garantie sont destinées à la couverture des frais de stockage et à la compensation des variations des valeurs financières des stocks obligatoires. Cette dernière est obtenue par le biais de l'amortissement des marchandises soumises au stockage obligatoire à la charge des fonds de garantie (limites d'amortissement).

Les détails sont réglés dans des règlements de réservesuisse approuvés par l'OFAE, soit le règlement relatif aux fonds de garantie et le règlement pour les réserves obligatoires.

L'exécution du stockage obligatoire s'effectue selon le principe de subsidiarité (l'Etat définit les conditions cadre et fixe les objectifs, alors que les milieux économiques sont responsables de la mise en œuvre). Cela a pour conséquence que réservesuisse doit remplir des fonctions aussi bien de droit public que de droit privé.

Dans l'appréciation de la marche des affaires et de la situation économique de réservesuisse, il faut dès lors considérer que les décisions à prendre par les organes de l'association sont, pour une part non négligeable, soumises à l'autorisation. Les autorités ont de la sorte une influence décisive sur le développement économique de réservesuisse.

Activités

Denrées alimentaires

Sucre

Dans l'année sous rapport, la production indigène s'est élevée à environ 218'500 tonnes. Parallèlement, environ 81'700 tonnes de sucre au total ont été importées, dont 82,5 pour cent sous forme de sucre cristallisé (no 1701.9999 du tarif). Celui-ci provenait à raison d'environ 86,5 pour cent de l'UE, de 11,5 pour cent de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale et de 2 pour cent de l'Asie et de l'Afrique. Le reste des importations totales s'est composé comme suit: 9 pour cent de sucre de canne brut du no 1701.1400 du tarif (dont 66 pour cent ont été importés de la zone afro-asiatique, 29,5 pour cent de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale et 4,5 pour cent de l'UE) et 8,5 pour cent de sirops de saccharose et de sucre inverti du no 1702.9032 du tarif (importés à raison de quasiment 100 pour cent de l'UE).

Globalement, environ 135'200 tonnes de sucre ont été exportées, dont 130'000 tonnes sous forme de produits transformés (dont 70'000 tonnes bénéficient du remboursement).

Compte tenu de la modification des stocks libres et des exportations, la consommation indigène nette s'élève à environ 217'000 tonnes en moyenne pluriannuelle.

Fin 2018, la quantité des réserves obligatoires s'est élevée à 63'000 tonnes, se répartissant entre 24 propriétaires de réserves obligatoires.

Café

Les quantités importées de café vert et de produits à base de café se sont élevées en 2018 à environ 94'000 tonnes (base café vert). La provenance du café vert était la suivante: le Brésil avec environ 28 pour cent, l'Asie et l'Océanie avec 22,5 pour cent, l'Amérique centrale avec 24,5 pour cent, l'Amérique du Sud (sans le Brésil) avec 17 pour cent, ainsi que l'Afrique et autres pays avec 8 pour cent.

Compte tenu de la modification des stocks libres et des exportations, la consommation indigène nette s'élève à environ 74'600 tonnes en moyenne pluriannuelle.

Dans l'année sous rapport, les réserves obligatoires de café ont été diminuées de 300 tonnes pour atteindre 15'000 tonnes. La quantité des réserves obligatoires s'est répartie entre 15 propriétaires de réserves obligatoires.

Huiles et graisses comestibles

Les importations d'huiles et de graisses comestibles ainsi que de leurs matières premières et produits semi-fabriqués se sont chiffrées en 2018 à environ 102'300 tonnes (base produits raffinés). De cette quantité, 39'800 tonnes ont été importées sous forme d'oléagineux et d'huiles brutes, 40'300 tonnes sous forme de produits raffinés et de produits finis ainsi que 22'200 tonnes sous forme d'huiles bénéficiant d'un allègement douanier, destinées à la fabrication de marchandises du no 2103.9000 du tarif (mayonnaises, sauces à salade et produits similaires).

La production indigène d'oléagineux (colza, graines de tournesol, soja) a donné 34'200 tonnes d'huile comestible.

Compte tenu de la modification des stocks libres et des exportations, la consommation indigène nette s'élève à environ 110'000 tonnes en moyenne pluriannuelle.

Fin 2018, la quantité des réserves obligatoires s'est élevée à 33'700 tonnes, se répartissant entre 9 propriétaires de réserves obligatoires.

Riz

En 2018, environ 50'400 tonnes de riz comestible (base riz raffiné) ont été importées. Cette quantité s'est composée de 81,5 pour cent (41'000 tonnes) de riz raffiné, de 17 pour cent (8'700 tonnes) de riz brut ou de riz semi-brut et de 1,5 pour cent (700 tonnes) de brisures de riz.

Aux importations de riz raffiné ont participé principalement l'Italie (34,5 pour cent), la Thaïlande (33,5 pour cent), l'Inde et le Pakistan (17 pour cent), les États-Unis (5 pour cent), l'Espagne (3,5 pour cent) et l'UE sans l'Italie et l'Espagne (4,5 pour cent). Les importations de riz semi-brut provenaient à raison d'environ 54,5 pour cent de l'Italie, de 28 pour cent de l'Inde et le reste majoritairement de la zone asiatique.

Compte tenu de la modification des stocks libres et des exportations, la consommation indigène nette s'élève à environ 49'000 tonnes en moyenne pluriannuelle.

Dans l'année sous rapport, les réserves obligatoires de riz ont été augmentées de 300 tonnes pour atteindre 14'900 tonnes. La quantité des réserves obligatoires s'est répartie entre 9 propriétaires de réserves obligatoires.

Céréales

Fourrages

La production indigène de céréales fourragères n'a pas pu couvrir les besoins indigènes. Les rendements de toutes les céréales fourragères ont baissé comparativement à l'année précédente. La production indigène de céréales fourragères s'est composée d'environ 74'260 tonnes de blé fourrager (y compris blé panifiable déclassé et impropre à la panification), 181'000 tonnes d'orge, 47'300 tonnes de triticale et 134'800 tonnes de maïs grain.

En 2018, la récolte de colza s'est élevée à environ 77'480 tonnes. L'objectif était d'atteindre une quantité de 90'400 tonnes. La quantité récoltée s'est composée pour près d'un tiers de colza HOLL et pour deux tiers de colza classique. Dans l'année sous rapport, la production d'oléagineux s'est élevée à 98'000 tonnes. Quant à la production de protéagineux, elle a chuté par rapport à 2017 d'environ 3'000 tonnes pour atteindre 18'000 tonnes.

Pour compléter la production indigène, environ 1'140'000 tonnes brut de fourrages (aliments riches en énergie et en protéines) ont été importées dans l'année sous rapport. S'agissant des aliments riches en énergie, en particulier le blé fourrager avec 242'000 tonnes (- 40'000 tonnes par rapport à l'an dernier), le maïs avec 125'500 tonnes (- 25'000 tonnes) et le riz avec 60'200 tonnes (- 10'000 tonnes) ont été importés. En ce qui concerne les importations d'aliments riches en protéines, ce sont les tourteaux oléagineux avec 329'000 tonnes (- 20'000 tonnes) et le gluten de maïs avec 55'200 tonnes (+ 7'000 tonnes) qui ont enregistré les quotes-parts les plus élevées dans les statistiques.

Comme par le passé, les protéagineux se sont composés exclusivement de marchandises non soumises au régime de la déclaration OGM.

En 2018, le régime du stockage obligatoire a été introduit pour les producteurs d'aliments composés. Au cours des années 2018 et 2019, les réserves obligatoires de fourrages subiront une augmentation de 40'000 tonnes au total (20'000 tonnes d'aliments riches en énergie et 20'000 tonnes d'aliments riches en protéines).

Fin 2018, la quantité des réserves obligatoires s'est élevée à 392'000 tonnes (environ 306'000 tonnes d'aliments riches en énergie et environ 86'000 tonnes d'aliments riches en protéines). Cette quantité s'est répartie entre 42 propriétaires de réserves obligatoires (19 importateurs et 23 minotiers transformant les fourrages).

Céréales destinées à l'alimentation humaine

Blé dur

En 2018, environ 64'500 tonnes de blé dur ont été importées. Les importations provenaient à raison de 72,8 pour cent du Canada et de 24,6 pour cent de l'UE.

Fin 2018, la quantité des réserves obligatoires s'est élevée à 31'500 tonnes, se répartissant entre 6 propriétaires de réserves obligatoires.

Blé tendre (céréales panifiables)

A raison de plus de 442'000 tonnes de céréales propres à la panification, la récolte indigène de 2018 était inférieure à celle de 2017 qui, quant à elle, était très élevée. En 2018, le contingent d'importation pour les céréales panifiables s'est élevé à 70'000 tonnes. Avec environ 56'000 tonnes, le contingent tarifaire n'a pas été entièrement utilisé. Les importations provenaient en premier lieu d'Allemagne, d'Autriche, de Canada et de Roumanie.

Fin 2018, la quantité des réserves obligatoires s'est élevée à 160'000 tonnes, se répartissant entre 42 propriétaires de réserves obligatoires.

(Sources: SGPV-FSPC, FMS, bulletin de marché, USP et swiss granum)

Mandats contractuels

Le secrétariat assure les secrétariats de la Lagerhaus-Genossenschaft Bern, de Provisiogas, de Procafé (Association pour la promotion du café) ainsi que de RISO (Promotion du riz en Suisse).

Fonds de garantie

(en francs suisses)

	Exercice	An dernier
	CHF	CHF
RECETTES		
Contributions aux fonds de garantie brutes	50'604'593.70	64'236'355.54
Remboursements sur exportations / modifications du but d'emploi	- 7'685'514.95	- 10'325'821.15
= Contributions aux fonds de garantie nettes	42'919'078.75	53'910'534.39
Différences de prix résultant de la réduction de réserves obligatoires	12'221'216.75	6'555'950.75
Différences de prix résultant de l'augmentation de réserves obligatoires	- 21'976'741.15	- 12'514'393.10
= Différences de prix nettes	- 9'755'524.40	- 5'958'442.35
Produits Lagerhaus-Genossenschaft Bern	300'000.00	250'659.60
Intérêts et revenus titres	311'068.99	6'145'974.30
Divers	0.00	0.00
Total	33'774'623.34	54'348'725.94
DÉPENSES		
Coûts liés au stockage	37'895'370.75	37'560'805.43
Frais d'administration	3'259'772.25	3'197'584.90
Divers	48'865.04	34'945.95
Total	41'204'008.04	40'793'336.28
Excédent de recettes/dépenses	- 7'429'384.70	13'555'389.66
Report du compte l'an dernier	97'322'143.23	83'766'753.57
Report au compte nouveau	89'892'758.53	97'322'143.23
Réserve d'indemnité d'entreposage (prescription légale)	39'300'000.00	39'800'000.00
Différence par rapport à la réserve d'indemnité d'entreposage	50'592'758.53	57'522'143.23

Développement des fonds de garantie

L'évolution des prix du marché international ainsi que l'ouverture potentielle du marché agricole peuvent, à moyen et long terme, avoir pour conséquence qu'il ne sera plus du tout possible, ou seulement dans une mesure réduite, de prélever des redevances sur des produits agricoles importés. Cela concerne également les fonds de garantie de certains groupes

de marchandises, dans la mesure où il ne sera pas toujours possible de générer des recettes suffisantes pour financer entièrement les indemnités d'entreposage. Etant conscient de cette évolution, le conseil d'administration de réservesuisse poursuivra activement la discussion sur les mesures à prendre.

Fonds de garantie sucre

Depuis quelques années, le fonds de garantie sucre présente un déficit structurel. L'évolution continue d'être déficitaire en raison d'une diminution des importations nettes due à une production indigène importante, ainsi qu'en raison d'une baisse des redevances à la frontière. La task-force, instaurée par le conseil d'administration, a recommandé à la commission d'experts en sucre la mise en œuvre de mesures concrètes. Ainsi est-il prévu comme solution de financement durable d'introduire l'obligation de fournir la preuve de l'importation. En plus de cela, un paquet de mesures a été examiné (adaptation de l'indemnité d'entreposage, réduction des réserves obligatoires par l'ajustement à la couverture des besoins de 3 mois, revalorisation du prix de base, transfert de ressources provenant d'autres fonds de garantie). Le secrétariat est chargé de la planification détaillée de ces mesures. En février 2019, la commission d'experts en sucre prendra les décisions nécessaires à ce sujet.

Fonds de garantie huiles/grasses comestibles

L'exemption des importations d'huiles et de graisses comestibles provenant des pays les moins avancés (PMA) de la contribution au fonds de garantie, pratique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, entraîne des pertes de recettes considérables pour le fonds de garantie huiles/grasses comestibles. Après avoir entendu la branche, celle-ci s'est déclarée prête à combler le déficit financier encouru en 2018.

Compte des fonds de garantie

Au budget global 2018 des fonds de garantie, un déficit de CHF 12,9 millions avait été prévu, dans l'hypothèse où le fonds de garantie sucre serait confronté à une diminution de la contribution au fonds de garantie et à une baisse des importations. En outre, dans le compte du fonds de garantie huiles/grasses comestibles, la participation financière de la branche n'avait pas été prise en considération. En ce qui concerne le déficit dans le fonds de garantie céréales, il a été causé par l'augmentation des stocks d'aliments riches en énergie et en protéines au niveau des minotiers transformant les fourrages. Du compte global 2018 a résulté finalement un déficit de CHF 7,4 millions. La différence de CHF 5,5 millions doit d'une part être attribuée au fait que dans le fonds de garantie café une hausse des importations a été enregistrée et une réduction supplémentaire des réserves obligatoires effectuée. D'autre part, une solution susceptible de couvrir le déficit financier du fonds de garantie huiles/grasses comestibles a pu être trouvée avec la branche en 2018.

Fonds d'assurance

Le fonds d'assurance est une institution visant à couvrir les frais et les dommages occasionnés aux réserves obligatoires lesquels ne sont pas pris en charge par la Confédération.

Il sert en outre à la couverture du risque de crédit des fonds de garantie. Les versements au fonds d'assurance doivent s'élever à au moins 5 pour cent de la valeur marchande des réserves obligatoires.

Le 31 décembre 2018, le fonds d'assurance a présenté de manière inchangée un total de CHF 46,5 millions, correspondant à environ 10,5 pour cent de la valeur marchande des réserves obligatoires.

Actif immobilisé

Par ordre du conseil d'administration, l'organe de révision de réservesuisse examine chaque année l'observation des principes relatifs à la gestion financière. La politique de placement de réservesuisse est effectuée selon les directives de l'OPP 2. Dans l'année sous rapport, le conseil d'administration a donné mandat au secrétariat de remanier les principes de la gestion financière. Des travaux dans ce sens sont en cours.

Appréciation des risques

La gestion des risques en tant qu'instrument de conduite stratégique de réservesuisse vise à contrôler les risques et les opportunités de l'entreprise. Elle veille à ce que les obligations légales soient remplies et qu'un développement durable de l'entreprise puisse être atteint. Le conseil d'administration s'occupe périodiquement de chacun des risques majeurs et adopte des mesures là où c'est nécessaire. En 2018, l'appréciation s'est de nouveau effectuée par groupe à risque.

La situation financière des fonds de garantie denrées alimentaires et céréales est restée stable en 2018. Le risque majeur auquel est exposé le financement des réserves obligatoires demeure l'absence d'entrées financières, soit en raison d'importations trop faibles soit en raison de l'impossibilité de percevoir des taxes à la frontière. Actuellement il n'existe pas de risque immédiat, étant donné que les fonds de garantie doivent en tout temps disposer d'une réserve d'indemnité d'entreposage d'un an au moins. Au cas où les fonds de garantie seraient confrontés à des pertes de recettes de plus longue durée auxquelles l'organisme privé ne peut plus faire face, la nouvelle LAP prévoit dorénavant que tout ou partie des frais non couverts seront assumés par la Confédération.

L'évaluation des risques liés au placement sur le marché financier des ressources des fonds de garantie et du fonds d'assurance de réservesuisse est restée invariable aussi en 2018. Ces capitaux, c'est-à-dire l'actif immobilisé de réservesuisse, sont placés selon les prescriptions de l'OPP 2.

Comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2018

(en francs suisses)

Actif	Exercice	An dernier
	CHF	CHF
Actif circulant		
Trésorerie (1)	14'280'629.82	16'542'915.21
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services (2)		
- envers des tiers	405'161.03	545'182.09
- envers des organisations proches	0.00	0.00
- envers des membres	1'186'322.60	2'217'196.40
- du croire	0.00	-93'413.85
	<u>1'591'483.63</u>	<u>2'668'964.64</u>
Autres créances à court terme (2)		
- envers des tiers	715'312.39	379'177.19
- envers des organisations proches	307'394.75	315'944.55
- envers des membres	0.00	0.00
	<u>1'022'707.14</u>	<u>695'121.74</u>
Actifs de régularisation (2)	240'370.90	250'302.20
Total actif circulant	17'135'191.49	20'157'303.79
Actif immobilisé		
Immobilisations financières (3)	139'558'027.70	144'547'031.95
Immobilisations corporelles (3)	2.00	2.00
Total actif immobilisé	139'558'029.70	144'547'033.95
Total actif	156'693'221.19	164'704'337.74

Passif	Exercice	An dernier
	CHF	CHF
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services (4)		
- envers des tiers	35'490.94	6'868.39
- envers des organisations proches	33'634.60	0.00
- envers des membres	901'606.50	400'978.60
	<u>970'732.04</u>	<u>407'846.99</u>
Autres dettes à court terme (4)		
- envers des tiers	214'223.77	132'340.72
- envers des organisations proches	13'669.75	0.00
- envers des membres	0.00	0.00
	<u>227'893.52</u>	<u>132'340.72</u>
Passifs de régularisation	227'224.30	175'613.90
Total capitaux étrangers à court terme	1'425'849.86	715'801.61
Capitaux étrangers à long terme		
Provisions (5)	5'244'446.15	1'537'626.25
Total provisions	5'244'446.15	1'537'626.25
Total capitaux étrangers à long terme	5'244'446.15	1'537'626.25
Total capitaux étrangers	6'670'296.01	2'253'427.86
Capital des fonds (6)		
Fonds de garantie	CHF 89'892'758.53	
Fonds d'assurance	<u>CHF 46'518'266.65</u>	
	136'411'025.18	143'840'409.88
Total capital des fonds	136'411'025.18	143'840'409.88
Total capitaux étrangers et capital des fonds	143'081'321.19	146'093'837.74
Capital de l'organisation (7)		
Capital social (droits d'entrée)	CHF 11'900.00	
Capital lié (réserve de fluctuation de valeur)	<u>CHF 13'600'000.00</u>	
	13'611'900.00	18'610'500.00
Total capital de l'organisation	13'611'900.00	18'610'500.00
Total passif	156'693'221.19	164'704'337.74

Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

(en francs suisses)

	Exercice	An dernier
	CHF	CHF
Contributions aux fonds de garantie brutes	50'604'593.70	64'236'355.54
Remboursements sur exportations / modifications du but d'emploi	-7'685'514.95	-10'325'821.15
Contributions aux fonds de garantie nettes	42'919'078.75	53'910'534.39
Différences de prix résultant de la réduction de réserves obligatoires	12'221'216.75	6'555'950.75
Différences de prix résultant de l'augmentation de réserves obligatoires	-21'976'741.15	-12'514'393.10
Différences de prix nettes	-9'755'524.40	-5'958'442.35
Coûts liés au stockage	-37'895'370.75	-37'560'805.43
Autres charges	-48'865.04	-34'945.95
Autres produits d'exploitation	249'547.05	271'329.75
Résultat d'exploitation avant bénéfice d'exploitation	-4'531'134.39	10'627'670.41
Charges de personnel	-2'510'352.75	-2'512'826.53
Autres charges d'exploitation	-949'716.10	-884'112.20
Amortissements sur actif immobilisé	-49'250.45	-71'975.92
Résultat d'exploitation	-8'040'453.69	7'158'755.76
Produits financiers	2'841'064.23	9'069'387.80
Charges financières	-7'529'995.24	-923'413.50
Produits hors exploitation	300'000.00	250'659.60
Résultat avant variation du capital des fonds	-12'429'384.70	15'555'389.66
Attribution au capital des fonds	0.00	-13'555'389.66
Prélèvement sur le capital des fonds	7'429'384.70	0.00
Résultat annuel avant prélèvement / attribution capital de l'organisation	-5'000'000.00	2'000'000.00
Attribution au capital lié	0.00	-2'000'000.00
Prélèvement sur le capital lié	5'000'000.00	0.00
Résultat annuel	0.00	0.00

Tableau de flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2018

(en francs suisses)

	Exercice	An dernier
	CHF	CHF
Résultat annuel (avant prélèvement / attribution capital de l'organisation)	-5'000'000.00	2'000'000.00
Variation du capital des fonds	-7'429'384.70	13'555'389.66
Ajustement variation valeur de marché immobilisations financières	5'554'598.80	-6'920'157.98
Amortissements / corrections de valeur sur actif immobilisé	49'250.45	71'975.92
Variations provisions à court et à long terme	3'706'819.90	0.00
Variations créances	749'895.61	1'899'005.93
Variations actifs de régularisation	9'931.30	20'952.85
Variations dettes (sans dettes financières)	658'437.85	-842'725.70
Variations passifs de régularisation	51'610.40	26'508.90
Flux de fonds provenant des activités d'exploitation	-1'648'840.39	9'810'949.58
Investissements en immobilisations corporelles	-49'250.45	-71'975.92
Investissements en immobilisations financières	-18'159'843.77	-18'020'987.99
Désinvestissements en immobilisations financières	17'594'249.22	16'859'236.12
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-614'845.00	-1'233'727.79
Variation capital social (droits d'entrée)	1'400.00	-200.00
Flux de fonds provenant des activités de financement	1'400.00	-200.00
Variation trésorerie	-2'262'285.39	8'577'021.79
Preuve variation trésorerie		
Situation 01.01.	16'542'915.21	7'965'893.42
Situation 31.12.	14'280'629.82	16'542'915.21
Variation trésorerie	-2'262'285.39	8'577'021.79

Annexe aux comptes annuels 2018

(en francs suisses)

1 Principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code suisse des obligations relatives à la comptabilité commerciale. Les principaux postes des comptes annuels ont été portés au bilan comme suit:

1.1 Trésorerie (1)

La trésorerie comprend les avoirs en caisse, en comptes postaux et en comptes bancaires ainsi que les placements à court terme ayant une échéance résiduelle inférieure à trois mois. Elle est évaluée à sa valeur nominale.

1.2 Créances et actifs de régularisation (2)

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, les autres créances à court terme ainsi que les actifs de régularisation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les risques de défaillance économiques sont couverts par des corrections de valeur individuelles.

1.3 Organisations proches

Sous les postes "Organisations proches" apparaissent les créances et les dettes envers Lagerhaus-Genossenschaft Bern, RISO Promotion du riz en Suisse et Procafé Association pour la promotion du café.

1.4 Immobilisations financières et corporelles (3)

Les titres cotés, y compris les titres traités hors bourse avec une valeur boursière, sont évalués au cours en vigueur à la date du bilan. Les titres non cotés sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des dépréciations (corrections de valeur) économiquement nécessaires. Pour la stratégie de placement des immobilisations financières sont appliquées les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2). Il existe une réserve de fluctuation dont le montant de la valeur cible est fixé à 10% au minimum.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires et des dépréciations.

1.5 Dettes et passifs de régularisation (4)

Les dettes et les passifs de régularisation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

1.6 Provisions (5)

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'évaluation de la provision est basée sur une estimation de la sortie de trésorerie nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les sûretés qui sont fournies pour les réserves obligatoires en entrepôts douaniers ouverts (EDO) sont constituées en faveur du fonds de garantie céréales. Elles correspondent au droit de douane en vigueur, à la contribution au fonds de garantie ainsi qu'à une marge de sécurité et concernent le groupe aliments riches en énergie (fourrages).

1.7 Capital des fonds (6)

Fonds de garantie

Les fonds de garantie comprennent les contributions aux fonds de garantie lesquelles sont prélevées sur les marchandises soumises au régime de la contribution, les différences de prix résultant de modifications de réserves obligatoires, le résultat des placements, les revalorisations de réserves obligatoires, les produits de Lagerhaus-Genossenschaft Bern ainsi que les frais d'administration du stockage obligatoire.

Les contributions aux fonds de garantie sont facturées ou remboursées, si le montant des contributions/remboursements peut être déterminé de manière fiable sur la base des notifications de l'Administration fédérale des douanes. Les indemnités d'entreposage pour les différentes marchandises soumises au stockage obligatoire sont versées trimestriellement aux propriétaires de réserves obligatoires.

Fonds d'assurance

Pour couvrir les dommages sur les réserves obligatoires résultant de risques non assurables desquels la Confédération ne répond pas, ou les dommages et frais résultant de risques extraordinaires dont l'assurance doit être considérée comme excessive, il existe un fonds d'assurance dont l'objectif est d'atteindre 5% de la valeur marchande des réserves obligatoires. En outre, le fonds d'assurance sert à la couverture du risque de crédit des fonds de garantie.

1.8 Capital de l'organisation (7)

Les droits d'entrée sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. La réserve de fluctuation sert à compenser les fluctuations de valeur des immobilisations financières.

1.9 Impôt sur le bénéfice et le capital

Poursuivant des buts d'intérêt public, réservesuisse genossenschaft est exonérée de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

2 Informations, structure détaillée et commentaires concernant les comptes annuels

2.1 Nom, forme juridique et siège

réservesuisse genossenschaft, Bern

2.2 Emplois à plein temps

En moyenne annuelle, le nombre de postes à plein temps est inférieur à 20.

2.3 Immobilisations financières

Catégories de placement	OPP 2 en % max.	2018		2017	
		CHF	%	CHF	%
Obligations Suisse en CHF	100	52'537'364.30	34.15	49'430'266.15	30.69
Obligations internationales en CHF	30	27'735'982.90	18.03	29'528'384.35	18.33
Obligations internationales en monnaie étrangère	20	20'476'420.74	13.31	22'456'539.26	13.94
Actions et autres Suisse	30	13'984'600.40	9.09	15'082'147.12	9.36
Actions et autres internationales	25	19'900'653.35	12.94	23'707'528.37	14.72
Liquidités / placements autogérés à revenu fixe	100	19'203'635.83	12.48	20'885'081.91	12.96
Total immobilisations financières		153'838'657.52	100.00	161'089'947.16	100.00

Les prescriptions de placement selon OPP 2 sont respectées à la date du bilan.

2.4 Capital des fonds à affectation déterminée

Fonds de garantie

Fonds de garantie	2018	2017
	CHF	CHF
01.01.	97'322'143.23	83'766'753.57
Attribution	33'774'623.34	54'348'725.94
Prélèvement	-41'204'008.04	-40'793'336.28
31.12.	89'892'758.53	97'322'143.23
Total fonds de garantie	89'892'758.53	97'322'143.23

Situation des fonds de garantie 31.12.	2018	2017
	CHF	CHF
Sucre	8'409'529.30	11'633'456.89
Riz	2'228'943.41	2'525'765.36
Huiles/grasses	6'587'701.92	6'030'088.82
Café	3'900'354.57	2'366'004.33
Céréales	68'766'229.33	74'766'827.83
Total situation des fonds de garantie	89'892'758.53	97'322'143.23

Fonds d'assurance

Fonds d'assurance	2018	2017
	CHF	CHF
01.01.	46'518'266.65	40'518'266.65
Attribution	0.00	0.00
Prélèvement	0.00	0.00
31.12.	46'518'266.65	46'518'266.65
Total fonds d'assurance	46'518'266.65	46'518'266.65

A la fin de l'année, le fonds d'assurance présente un total de CHF 46,5 millions, correspondant à 10,5% de la valeur marchande des réserves obligatoires.

Valeur des réserves obligatoires

La valeur marchande totale des réserves obligatoires de réservesuisse s'est élevée le 31 décembre 2018 à CHF 442 millions (l'année précédente CHF 444 millions), dont CHF 58 millions (l'année précédente CHF 56 millions) étant financés par les propriétaires de réserves obligatoires. La différence en faveur des fonds de garantie s'est ainsi chiffrée à CHF 384 millions (l'année précédente CHF 388 millions), correspondant à une réduction de CHF 4 millions ou d'environ 1,1% par rapport à un an auparavant.

2.5 Capital de l'organisation

Droits d'entrée	2018	2017
	CHF	CHF
01.01.	10'500.00	10'700.00
Entrées	1'900.00	0.00
Sorties	-500.00	-200.00
31.12.	11'900.00	10'500.00
Total droits d'entrée	11'900.00	10'500.00

Réserve de fluctuation de valeur	2018	2017
	CHF	CHF
01.01	18'600'000.00	16'600'000.00
Attribution	0.00	2'000'000.00
Prélèvement	5'000'000.00	0.00
31.12.	13'600'000.00	18'600'000.00
Total réserve de fluctuation de valeur	13'600'000.00	18'600'000.00

Total capital de l'organisation	13'611'900.00	18'610'500.00
--	----------------------	----------------------

La réserve de fluctuation de valeur a été réduite en 2018 de CHF 5'000'000.00 pour atteindre CHF 13,6 millions, équivalant à un degré de couverture d'environ 9,7% (l'année précédente 13%).

2.6 Dettes envers des institutions de prévoyance

Le 31 décembre 2018, la dette envers l'institution de prévoyance du personnel s'est élevée à CHF 48'164.20 (l'année précédente CHF 53'433.35).

2.7 Honoraires versés à l'organe de révision

	2018	2017
	CHF	CHF
Prestations en matière de révision	25'500.00	25'300.00

2.8 Charges de personnel

Les charges de personnel n'incluent pas les frais de personnel pour Lagerhaus-Genossenschaft Bern (organisation proche).

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de réservesuisse genossenschaft Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de réservesuisse genossenschaft, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe (pages 10 à 17) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans

leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Oliver Kuntze
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Stefanie Schmocker

Berne, le 29 janvier 2019



Organes

Président

Josef Achermann
réservesuisse genossenschaft, Bern

Conseil d'administration

- Pius Eberhard, fenaco Genossenschaft, Winterthur
- Dr Kurt Egli, Egli-Handels AG, Nebikon
- Dr Lorenz Hirt, Dachverband Schweizerischer Müller (DSM), Bern
- Daniel Imhof, Nestlé Suisse S.A., Vevey
- Thomas Kopp, Fuga Getreide AG, Luzern
- Dr Urs Reinhard, SwissOlio, Muri b. Bern
- Dr Joseph Roggo, Calcium Fert AG, Düringen
- Romeo Sciaranetti, Swissmill, Division der Coop Genossenschaft, Zürich
- Dr Guido Stäger, Schweizer Zucker AG, Aarberg
- Lorence Weiss, Migros-Genossenschafts-Bund, Zürich

Commission d'experts en sucre

- Massimo Caffarelli, Mondelez Schweiz Production GmbH, Bern (*jusqu'au 30.09.2018*)
- Beat Gerber, Schweizer Zucker AG, Aarberg
- Peter Rüedi, fenaco Genossenschaft, Sursee
- Thomas Rutz, Compagnie Grainière SA, Zürich
- Max Schärer, Zuckermühle Ruppenswil AG, Ruppenswil (*jusqu'au 31.12.2018*)
- Flurin Tschuur, Migros-Genossenschafts-Bund, Zürich
- Claudio von Felten, Coop Genossenschaft, Pratteln (*jusqu'au 31.05.2018*)

Commission d'experts en riz

- Christoph Bertschi, Stutzer & Co. AG, Zürich
- André Büchi, Mars Schweiz AG, Zug
- Daniel Feldmann, Riseria Taverne SA, Taverne
- Othmar Steiner, Reismühle Brunnen, Brunnen

Commission d'experts en huiles/grasses com.

- Lutz Asbeck, Nutriswiss AG, Lyss
- Lorenzo Centonze, Oleificio Sabo, Lugano
- Christian Florin, Florin AG, Muttenz
- Flurin Tschuur, Migros-Genossenschafts-Bund, Zürich
- Claudio von Felten, Coop Genossenschaft, Pratteln (*jusqu'au 31.05.2018*)

Commission d'experts en café

- Olivier Carrard, Nestlé Suisse S.A., Orbe (*jusqu'au 31.10.2018*)
- Bruno Feer, Delica AG, Birsfelden
- Daniel Heiniger, Espresso-Club AG, Kolanda-Regina, Burgdorf (*jusqu'au 31.10.2017*)
- Lambert Koers, Blaser Trading AG, Bern
- Andreas Schwab, UCC Coffee Switzerland AG, Zollikofen

Commission d'experts en céréales

- André Betschart, Moulins de Granges SA, Granges-Marnand (*jusqu'au 31.03.2018*)
- Christian Eberle, Granosa AG, St. Gallen
- Daniel Erismann, Meyerhans Mühlen AG, Weinfelden
- Marco Fischer, KM Commodities AG, Rotkreuz
- Willi Grüninger, Willi Grüninger AG, Flums
- Christian Oesch, Vereinigung Schweiz. Futtermittel-fabrikanten (VSF), Zollikofen
- Hansjörg Reiss, fenaco Genossenschaft, Bern
- Matthias Staehelin, Swissmill, Division der Coop Genossenschaft, Zürich
- Hans Stettler, Agrokommerz AG, Marbach

Secrétariat

Direction

- Dr Hans Häfliger
responsable de la direction
- Heinz Eng
responsable réserves obligatoires céréales / mandats contractuels
- Beatrice Mäder
responsable finances, ressources & services
- Iris Spycher
responsable réserves obligatoires aliments
(*dès 01.07.2018*)

Personnes autorisées à signer

- Susanne Koers, assistante de direction
- Dieter Bürge, administration réserves obligatoires
- Albert Gambon, IT / Web
- Viola Schafroth, service comptabilité

Membres

A Châu Trading AG, Liebefeld
Aachtal Futter AG, Erlen
aeschlimann-mühle ag, Lotzwil
Agrokommerz AG, Marbach
AGROKORN AG, Bischofszell
ALDI SUISSE AG, Schwarzenbach
Alois Traeubler AG, Diepoldsau
Amrein Futtermühle AG, Sempach-Station
Aproz Sources Minérales SA, Aproz
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Betriebs AG,
Naters
Bachtalmühle AG, Sins
Beck & Cie. AG, Mühle Landshut, Utzenstorf
Bischofszell Nahrungsmittel AG, Bischofszell
Blaser Trading AG, Bern
Bruggmühle Goldach AG, Goldach
Brunner AG, Mühle Oberembrach, Oberembrach
Cafés Cuendet Torréfaction SA, Crissier
Caffè CHICCO D'ORO di Eredi R. Valsangiacomo SA,
Balerna
Cerador AG, Fraubrunnen
Chocolat Frey AG, Buchs
Chocolats Halba, Pratteln
Coca-Cola HBC Schweiz AG, Brüttisellen
Compagnie Grainière SA, Dübendorf
Coop Genossenschaft, Division Sunray, Pratteln
Delica AG, Birsfelden
Denner AG, Zürich
Egli-Handels AG, Nebikon
Egli-Mühlen AG, Nebikon
ELSA, Estavayer Lait SA, Estavayer-le-Lac
fenaco Getreide, Oelsaaten und Futtermittel, Bern
Florin AG, Muttenz
Fuga Getreide AG, Luzern
GAP S.A., Lutry
Genossenschaft Getreidesammelstelle Thalheim,
Thalheim an der Thur
GRANOSA AG, St. Gallen
Granovit SA, Lucens
Willi Grüninger AG, Mühlen Büntenriet, Flums
Haldemann Mühle AG, Trubschachen
T. + M. Häusermann, Seengen
Heinz & Co. AG, Zürich
Hemmi Kaffee AG, Geroldswil
F. Hunziker + Co. AG, Dietikon
Illycafé AG, Thalwil
Jowa AG, Schwerzenbach
Karr AG, Zug
KM Commodities AG, Rotkreuz
Knecht Mühle AG, Leibstadt
Kolanda-Regina AG, Hendschiken
Kretz food & feed AG, Gümligen
W. Kündig & Cie. AG, Zürich
Kunz Kunath AG, Burgdorf
La Semeuse S.A., La Chaux-de-Fonds
LANDI Luzern-West, Genossenschaft, Ruswil
LANDI Sempach-Emmen, Genossenschaft,
Sempach Station
LANDI Sense-Düdingen, Genossenschaft, Düdingen
LANDI Sursee, Genossenschaft, Sursee
Laumann & Co. AG, Bischofszell
Alb. Lehmann Bioprodukte AG, Gossau
Alb. Lehmann Lindmühle AG, Birnenstorf
LG RIGI, Genossenschaft, Küssnacht am Rigi
Lindt & Sprüngli (Schweiz) AG, Kilchberg
LLTrade AG, St. Margrethen
Macos SA, Stabio
Mars Schweiz AG, Baar
Meliofeed AG, Herzogenbuchsee
Meyerhans Mühlen AG, Weinfeldern
Midor AG, Meilen
Migros-Genossenschafts-Bund, Zürich
Mondelez Europe GmbH, Glattpark
Moulin de la Pallanterie SA, Vézenaz-Genève
Moulin de la Vaux Aubonne SA, Aubonne
Moulin de Romont SA, Romont
Moulin d'Yverdon, soc. coop., Yverdon-les-Bains
Moulins de Granges SA, Granges-Marnand
MÜHLE + HANDELS AG RÜTI, Rüti bei Büren
Mühle Bachmann AG, Diessenhofen
Mühle Burgholz AG, Oey-Diemtigen
Mühle Fischer AG, Lüscherz
Mühle Fraubrunnen, Hans Messer & Co. AG,
Fraubrunnen
Mühle Rytz AG, Biberen
Mühlebach AG, Würenlingen
Mulino Maroggia, Maroggia
Nestlé Nespresso SA, Lausanne
Nestlé Suisse SA, Vevey
New Asia Market AG, Basel
Niederhäuser AG, Rothenburg
Nutriswiss AG, Lyss
Obermühle Boswil AG, Boswil
Oleificio Sabo, Lugano
Optimix AG, Küssnacht am Rigi
Primefood SA, Bioggio
Pronatec AG, Winterthur
Rauch Trading AG, Widnau
Reismühle Brunnen, Brunnen
Riseria Taverne SA, Taverne
Rizerie du Simplon, Torrione et Cie, S.A., Martigny
Bernhard Rothfos Intercafé AG, Zug
Schweiz. Schälmmühle, E. Zwicky AG,
Müllheim-Wigoltingen
Schweizer Zucker AG, Frauenfeld
Seealp AG, Güttingen
Stadmühle Schenk AG, Ostermundigen
Steiner Mühle AG, Zollbrück
Strahm Mühle AG, Münsingen
Stricker & Cie. AG, Grabs
Stutzer & Co. AG, Zürich
Swiss Grana Group AG, Bern
Swissmill, Division der Coop Genossenschaft, Zürich
La Maison du Café Trottet SA, Meyrin
UCC Coffee Switzerland AG, Zollikofen
Unilever Schweiz GmbH, Thayngen
Utro Fikovit AG, Rotkreuz
Wallimann AG, Alpnach
Wander AG, Neueneegg
Weber & Hermann AG, Zürich
Weibel & Co. AG, Alberswil
Weinlandmühle Trüllikon Glanzmann AG, Trüllikon
Wicki Mühle AG, Schüpfheim
Zuckermühle Ruppertswil AG, Ruppertswil

Statistique des importations domaine Denrées alimentaires

No du tarif douanier	Marchandise	2018 t	2017 t	2016 t
	Sucre			
1701.1100/1200	Sucre brut	7'167	5'741	7'742
1701.9999	Sucre cristallisé	76'298	86'816	87'771
1702.9019	Sucre inverti, à l'état solide	19	18	11
1702.9022	Sucre caramélisé, à l'état solide	230	235	282
1702.9032	Sirops de sucre de betteraves, de canne et de sucre inverti	6'908	494	387
1702.9033	Sirop de sucre caramélisé	44	47	55
	Total sucre	81'666	93'351	96'248
	Riz comestible (base riz raffiné)			
1006.1090	Riz brut	39	32	30
1006.2090	Riz semi-brut	8'680	8'704	8'896
1006.3090	Riz raffiné	41'050	39'584	42'737
1006.4090	Riz en brisures	678	533	671
	Total riz	50'447	48'853	52'334
	Huiles/graisse comestibles (base produits raffinés)			
	Graines et fruits oléagineux pour la fabrication d'huiles/graisse com.	499	42	25
	Huiles/graisse végétales brutes	39'274	42'818	39'350
	Huiles/graisse végétales raffinées	35'662	34'716	34'718
	Huiles/graisse végétales hydrogénées	807	740	957
	Graisses animales	356	347	301
	Margarines, minarines, graisse com.	3'452	3'359	3'723
	Huiles com. pour fabrication marchan- dises du no 2103 du tarif (sauces, etc.)	22'261	24'090	22'113
	Total huiles/graisse comestibles	102'311	106'112	101'187
	Café (base café vert)			
0901.1100	Café vert, non décaféiné	70'795	62'318	61'396
0901.1200	Café vert, décaféiné	2'678	2'701	2'856
0901.2100	Café torréfié, non décaféiné	14'918	14'306	15'832
0901.2200	Café torréfié, décaféiné	449	385	426
2101.1100/1219	Extrait de café	5'116	5'089	4'830
	Total café	93'956	84'799	85'340

Indication du poids selon contributions au fonds de garantie facturées

Source: données AFD

Consommation nette denrées alimentaires

Marchandise	2018	2017	2016
	t	t	t
Sucre			
Importation	81'666	93'351	96'248
Production indigène	218'500	266'500	214'000
Modification des stocks	3'671	10'567	33'911
Exportation	- 135'210	- 122'218	- 110'266
Consommation nette	168'627	248'200	233'893
Riz comestible			
Importation	50'447	48'853	52'334
Production indigène ¹⁾	0	0	0
Modification des stocks	1'147	2'352	1'763
Exportation	- 2'523	- 2'921	- 3'261
Consommation nette	49'071	48'284	50'836
Huiles/grasses comestibles			
Importation	102'311	106'112	101'187
Production indigène	43'883	34'674	36'588
Modification des stocks	4'836	- 2'719	5'014
Exportation	- 35'648	- 34'596	- 31'676
Consommation nette	115'382	103'471	111'113
Café			
Importation	93'956	84'799	85'340
Production indigène	0	0	0
Modification des stocks	4'503	- 3'471	- 129
Exportation	- 14'238	- 14'071	- 12'775
Consommation nette	84'221	67'257	72'436

¹⁾ non recensée

Source: données AFD / données réservesuisse

Statistique des importations domaine Céréales

(importations brut articles sélectionnés)

No du tarif douanier	Marchandise	2018 t	2017 t	2016 t
Blé panifiable/blé dur				
1001.1921	Blé dur	64'567	67'770	67'641
1001.9921	Blé tendre ¹⁾	47'137	92'585	59'065
1001.9921	Epeautre	7'553	3'780	9'323
1002.9021	Seigle	1'143	2'070	1'546
	Total intermédiaire 1	120'400	166'205	137'575
Céréales/aliments riches en énergie				
1001.9939	Blé	242'010	282'107	275'034
1002.9039	Seigle	146	266	715
1003.0070/9059	Orge	21'274	65'024	23'794
1004.0040/9039	Avoine	27'088	23'179	26'425
1005.9030/9031/9039	Mais	125'582	149'226	154'387
1006.1020-4029	Riz	60'271	70'095	82'489
1007.9039/1008.9037	Autres céréales	495	160	383
1008.6049	Triticale	33	414	235
	Total intermédiaire 2	476'899	590'471	563'462
Aliments végétales riches en protéines				
0713.1011-9081	Légumes à cosse non travaillés	10'790	11'325	10'335
2303.1011	Protéines de pommes de terre	3'353	3'902	3'781
2303.1018	Gluten de maïs	55'273	42'234	46'885
2304.0010-2306.9021	Tourteaux oléagineux	329'508	349'092	349'291
	Total intermédiaire 3	398'924	406'553	410'292
Produits complémentaires				
1108.1120-2020	Amidons et féculs/inuline	4'407	12'508	11'924
1201.9010	Fèves de soja	1'394	970	366
1502.1011-1506.0012	Graisses/huiles animales	4'043	4'195	4'222
1507.1010	Huile de soja	4'446	4'256	3'892
1702.3021-6022	Glucose/fructose	8'673	8'020	8'411
1703.9091	Mélasses	844	2'479	444
2102.1091-2021	Levures	1'967	3'526	2'767
2301.2010	Farine de poisson	711	1'052	1'410
2303.2010	Pulpes de betteraves	22'797	27'319	34'619
3505.1010	Amidons et féculs modifiés	8'924	8'792	8'646
	Divers	205'228	202'694	190'178
	Total intermédiaire 4	263'434	275'811	266'879
	Total domaine céréales	1'259'657	1'439'040	1'378'208

¹⁾ marchandise des zones franches non comprise

Source: Statistique du commerce extérieur AFD

Production de céréales, protéagineux et oléagineux

	2018*	2017	2016
	t	t	t
Blé tendre	474'123	509'555	372'222
<i>Blé panifiable</i>	384'394	411'975	292'937
- <i>Classe TOP</i>	196'810	195'875	127'428
- <i>Classe I</i>	138'382	156'112	119'518
- <i>Classe II</i>	44'205	56'170	42'769
- <i>Classe III</i>	-	-	2'343
- <i>Biscuit</i>	4'997	3'818	879
<i>Blé fourrager ¹⁾</i>	74'260	82'097	63'047
<i>Semences</i>	15'145	16'238	16'238
<i>Production de biogaz</i>	324	-	-
Epeautre	21'796	20'297	13'991
Seigle	10'112	12'423	8'411
Autres céréales panifiables	2'352	1'584	2'259
Céréales panifiables (blé fourrager inclus)	508'383	543'859	396'883
<i>Semences effectives</i>	16'649	16'584	17'376
<i>Quantité panifiable effective</i>	416'770	444'096	315'127
<i>Quantité fourragère effective ¹⁾</i>	74'640	83'179	64'380
Orge	180'948	205'772	158'565
Avoine	8'256	10'210	6'545
Méteil de céréales fourragères	1'120	1'293	935
Triticale	47'342	51'424	36'178
Maïs grain ²⁾	134'834	162'454	143'907
Céréales fourragères (sans blé fourrager)	372'500	431'153	346'130
<i>dont semences</i>	5'551	6'720	6'517
<i>dont pour l'alimentation humaine</i>	2'107	2'377	1'518
Céréales	880'883	975'012	743'013
Pois protéagineux	12'479	14'361	9'021
Féverole	2'614	3'024	1'691
Lupins	469	358	224
Méteil avec céréales, lentilles	2'453	3'298	1'813
Protéagineux	18'015	21'041	12'749
Colza	77'478	77'612	71'900
Tournesol	16'513	16'449	13'000
Soja	3'740	5'642	4'500
Autres (lin, courge, pavot, cameline, carthame des teinturiers)	439	492	352
Oléagineux	98'170	100'195	89'752

1) y compris blé panifiable déclassé et impropre à la panification

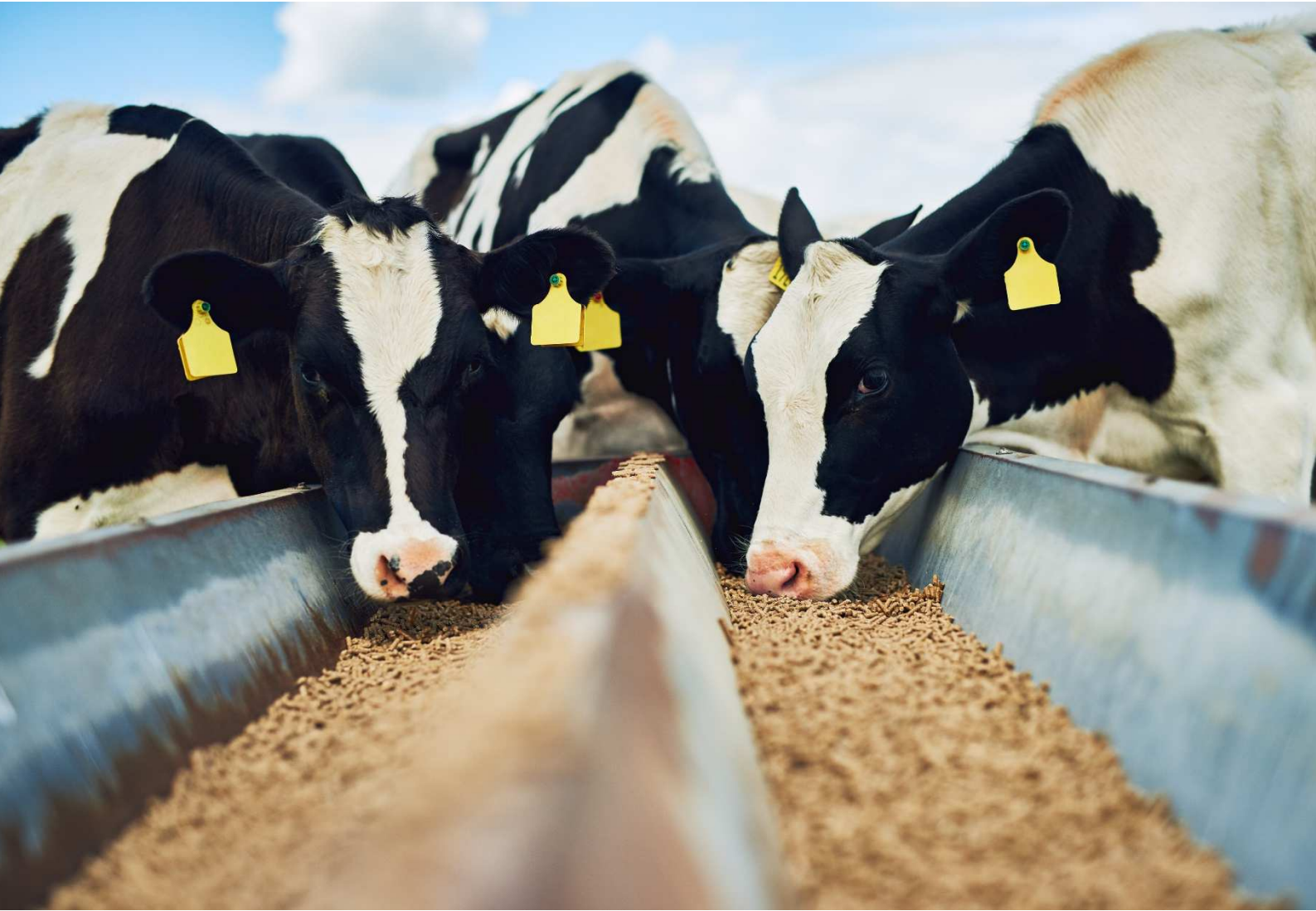
2) indications du maïs grain révisées en 2016

*) indications situation au 20 février 2019

Déclassement (déf.: bonne qualité propre à la panification, déclassement suite à de grandes quantités récoltées)

2017 déclassements en céréales fourragères d'environ 24'150 tonnes de blé panifiable propre à la panification

Source: USP Agristat (différences d'arrondissement non éliminées), swiss granum



Le rapport de gestion paraît en allemand (texte original) et en français (traduction).

Editeur: réservesuisse genossenschaft, Berne

Illustrations: champ de maïs (page 19), aliments pour animaux (page 26)

Photos: iStock by Getty Images

Site Internet

Sous www.reservesuisse.ch sont disponibles des informations détaillées et constamment mises à jour ainsi que divers liens en allemand, français, italien et anglais.

réservesuisse genossenschaft
Schwanengasse 5 + 7
Postfach
3001 Bern
Telefon 031 328 72 72
Telefax 031 328 72 73
info@reservesuisse.ch
www.reservesuisse.ch

